

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 octobre 2020

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DAC 297** Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14e).

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Flip Flap ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Flip Flap, 10 rue Cabanis 75014 PARIS, pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2020. 23502, 2020\_03779.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2020.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**